

**NAOMI ROHT-ARRIAZA, *THE PINOCHET EFFECT:*
TRANSNATIONAL JUSTICE IN THE AGE OF HUMAN RIGHTS,
PHILADELPHIE, UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA PRESS, 2005**

Francis Pilotte*

Naomi Roht-Arriaza, professeure de droit à l'University of California Hastings College of Law, fournit, une fois de plus par cet essai, un apport significatif au thème du droit international des droits de la personne, en retraçant les tenants et aboutissants de l'affaire Pinochet et en analysant ses répercussions sur la justice pénale internationale. L'auteure continue ainsi de développer son expertise sur la question de l'impunité face aux crimes internationaux, particulièrement en Amérique latine. L'ouvrage, bien plus qu'un simple récit de l'arrestation du général à Londres en 1998 et des dédales judiciaires subséquents dans lesquels il a été entraîné, rassemble un vaste travail de recherche et d'entrevues dont l'objectif est de démontrer l'effet d'entraînement du précédent britannique sur les initiatives domestiques dans divers pays, tout en mettant en valeur le rôle primordial des individus et des regroupements privés.

L'accent mis par Roht-Arriaza sur l'activisme d'organisations non-gouvernementales, d'avocats, de groupes de victimes et même de certains magistrats, agissant via des réseaux transnationaux de communication et d'entraide, amène le lecteur à se référer à la thèse libérale de la « *supranational adjudication* » d'Anne-Marie Slaughter². Bien que cette influence transparaisse implicitement dans le traitement de l'information par l'auteure, cette dernière campe de façon claire ses conclusions dans un cadre théorique constructiviste. En effet, elle invoque, au dernier chapitre, les écrits de Kathryn Sikkink relatifs à la « cascade de justice »³ sous l'action des « entrepreneurs de normes »⁴ appartenant à des réseaux transnationaux d'activisme. L'essai s'attarde donc sur les processus de socialisation ayant cours entre les individus et les organisations civiles vers la réalisation d'intérêts communs.

C'est sur un ton journalistique que Roht-Arriaza parvient à faire ressortir et à rendre accessible toute l'actualité et la pertinence d'un débat autrement académique sur l'application du droit pénal international par les États, entre autres par le biais de la compétence universelle. Ce champ du droit international a été porté par un essor des plus impressionnants au cours de la dernière décennie, d'où l'opportunité d'un examen exhaustif des problématiques issues de cette innovation. Or, le livre se démarque de la nombreuse littérature sur le sujet par son éloignement de l'abstraction

* Avocat en pratique privée (droit public) chez Lord, Poissant & St-Laurent; LL.M. droit international et politique internationale (Université du Québec à Montréal); LL.B. (Université de Sherbrooke).

² Voir notamment Anne-Marie Slaughter, « Toward a Theory of Effective Supranational Adjudication » (1998) 107 Yale L.J. 273; Anne-Marie Slaughter, « Judicial Globalization » (2000) 40 Va. J. Int'l L. 1103.

³ Naomi Roht-Arriaza, *The Pinochet Effect: Transnational Justice in the Age of Human Rights*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2005 à la p. 210.

⁴ *Ibid.* à la p. 215.

théorique au profit d'une autopsie factuelle de l'affaire Pinochet et de ses échos dans différentes juridictions.

Dans les deux premiers chapitres, Roht-Arriaza retrace en détails le cheminement de l'affaire Pinochet, des premières accusations en Espagne jusqu'au refus d'extradition en Grande-Bretagne, le tout en mettant l'accent sur l'implication des individus et des groupes privés. L'énumération des procédures judiciaires ayant déjà fait l'objet de nombreux rapports et commentaires, l'auteure s'attarde plutôt sur l'action et la collaboration d'individus ayant utilisé les systèmes légaux domestiques pour faire vivre un objectif de justice qui ne paraissait au départ qu'une utopie. La plupart de ces acteurs ont d'ailleurs été interviewés personnellement par Roht-Arriaza entre 1999 et 2003. C'est donc dans une perspective engagée qu'elle relate la complicité des activistes, des avocats et des juges, tels des personnages au sein d'une intrigue, sans toutefois négliger la complexité des procédures. Finalement, bien que Pinochet soit retourné au Chili en échappant à toute condamnation, l'auteure clôt le deuxième chapitre en dégageant les gains absolus de l'affaire pour le droit pénal international⁵.

Ensuite, aux chapitres trois à cinq, il est fait état des contextes nationaux de lutte contre l'impunité dans les juridictions du Chili, d'Argentine et d'Europe occidentale⁶. Le cas de Pinochet est mis de côté pour se pencher sur les poursuites domestiques et autres mécanismes de justice alternative, telle la Commission de vérité et réconciliation, à l'encontre des militaires autrefois au pouvoir au Chili et en Argentine. L'auteure veut ainsi démontrer l'effet boule de neige déclenché par l'initiative espagnole : « *the "Garzón effect" was very important in giving the judges courage* »⁷. Roht-Arriaza cherche, en passant en revue les recours déployés, à illustrer comment l'affaire Pinochet, bien que non concluante à bien des égards, représente un événement générateur de droit pénal international. Sa thèse repose sur le changement soudain des perceptions des différents acteurs des systèmes légaux nationaux vers une compréhension partagée d'imputabilité criminelle et, plus généralement, de défense des droits humains.

Tout au long du survol des multiples poursuites mentionnées dans les cinq premiers chapitres, Roht-Arriaza introduit les contextes historiques, politiques et sociaux des pays d'Amérique latine d'où émanent les violations des droits humains. Mais ce n'est que dans le court chapitre six qu'elle décrit l'opération Condor menée par Pinochet, au nom de laquelle la grande part des exactions a été commise dans le cône sud-américain.

Pour finir, les chapitres sept et huit sont moins empiriques et s'ouvrent sur des considérations plus théoriques faisant intervenir les limites de la justice internationale ainsi que les perspectives d'avenir. Ces chapitres représentent une contribution plus personnelle de l'auteure et ajoutent ainsi beaucoup de substance à l'ouvrage. Roht-Arriaza invoque, au chapitre sept, quelques précédents permettant de

⁵ *Ibid.* à la p. 64.

⁶ Les pays étudiés sont la Belgique, la France, la Suisse, la Suède, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

⁷ Roht-Arriaza, *supra* note 3 à la p. 86.

confronter les réalités de l'interférence politique dans un domaine du droit vulnérable aux rapports de force étatiques. Quant au chapitre huit, il énonce plus clairement la thèse de l'essai que l'auteure ne faisait jusqu'alors qu'effleurer ponctuellement. Elle y met en cause les réseaux transnationaux d'activisme comme moteurs de progrès dans la mise en œuvre concrète des protections des droits de la personne.

Grâce à cet ouvrage, Naomi Roht-Arriaza offre une étude des développements récents en marge de l'affaire Pinochet qui tend vers l'exhaustivité, et ce, sous une plume captivante pour le lecteur. Toutefois, la grande quantité d'informations rassemblées aurait bénéficié d'un traitement analytique plus complet. La conclusion s'avère inspirante mais laisse quelque peu sur sa faim un juriste intéressé par une interprétation plus poussée de la part d'une auteure avec ce genre d'expertise. De plus, il aurait été approprié d'inclure plus en détails les obstacles et les critiques⁸, théoriques ou pratiques, qui s'érigent face à la compétence universelle et aux poursuites nationales en général. Un ouvrage engagé doit nécessairement se confronter à l'opposition afin d'en surmonter les arguments.

⁸ Par exemple, développer sur les accusations de néo-colonialisme, *ibid.* à la p. 181; ou la prise en compte des rapports de force politique, *ibid.* à la p. 190.

